



Examen canadien du baccalauréat en sciences infirmières (ECBSI)

Comité consultatif d'intervenants

Mandat

Détails du mandat

Le comité consultatif d'intervenants de l'ECBSI révisé la version préliminaire du plan détaillé de l'examen et fait des recommandations au comité sur l'examen concernant les compétences des professionnels de la santé en matière de sécurité des patients établies par l'Institut canadien de la sécurité des patients (ICSP), les compétences en matière de prévention des infections établies par Prévention et contrôle des infections Canada (PCI) et les compétences en matière de collaboration interprofessionnelle établies par les organismes d'agrément des programmes de formation pour les professionnels de la santé au Canada.

Responsabilisation

Le comité consultatif d'intervenants relève du comité sur l'examen de l'ECBSI.

Rôles et responsabilités

1. Révision de la version préliminaire du plan détaillé de l'examen.
2. Examiner les résultats d'apprentissage particuliers figurant dans le plan détaillé de l'examen et qui renvoient à leurs domaines de compétence (sécurité des patients, prévention des infections, formation interprofessionnelle [IPE]).
3. Proposer des modifications au plan détaillé en fonction de leur révision.

Durée du mandat et adhésion

Les membres se verront accordées un mandat d'un an et pourront être nommées pour des mandats supplémentaires.

Il est souhaitable que les membres du comité connaissent bien le processus d'élaboration de plans détaillés, et ce grâce à leur préparation pédagogique ou expérience pratique.

Les membres du comité consultatif d'intervenants possèdent une expertise des compétences en matière de sécurité des patients, de prévention et de contrôle des infections ainsi que de collaboration interprofessionnelle. Elles seront réparties comme suit :

- Deux représentantes sélectionnées par l'ICSP
- Deux représentantes sélectionnées par PCI
- Deux représentantes sélectionnées par le réseau de centres de formation interprofessionnelle au Canada
- La directrice générale de l'ACESI (membre d'office)



- Le comité tient généralement trois téléconférences par année.
- Le personnel de l'ACESI fournit un soutien administratif au comité.

- Les membres doivent signer un accord de confidentialité et veiller à la sécurité et à la confidentialité de tous les documents de travail.